

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00436  
Numéro SIREN : 433 887 346  
Nom ou dénomination : BOULLE - INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008269

N° de Dossier : BOULE

En Euro

DA

CABINET AFITEC 49 Rue voltaire 92300 LEVALLOIS-PERRET

**BOULLE - INVEST**

3 rue Francois Rabelais  
56600 LANESTER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

**2033**

**Réel simplifié BIC**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

*certifié conforme au 30 juin 2022*

Formulaire millésime 2022



SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
			ST	
N° Siret	4338873460024			

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
**Bénéfices industriels et commerciaux**

Exercice ouvert le	01/01/21	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	31/12/21	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input checked="" type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

**A IDENTIFICATION**

Dénomination de l'entreprise : BOULLE - INVEST	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 3 rue Francois Rabelais 56600 LANESTER Mél : boulle.stephane@neuf.fr Téléphone :	
SIREN 433887346	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>Location de logements</u>
Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) <input type="checkbox"/>

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)**

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		23 036
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶ ..... b		
revenus nets exonérés (a-b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ..... d	Total c+d .....	
<b>3 Total</b>		23 036
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1- col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2- col. 1) ❷		23 036

**4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸**

<b>4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)</b>	e	
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI		

**5 Plus-values**

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹		à court terme et à long terme exonérées ❺	257 823	à long terme imposables à 12,8 % ❹	
à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies I-1 du CGI) ❹		dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151septies A du CGI) ❺bis		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ❺ter	

**6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt**

Entreprise nouvelle art 44 sexies <input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs ❻ <input type="checkbox"/>
ZFU TE art.44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Exonération ou abattement pratiqué ❼ → sur les plus-values imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/>			

**7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ❽**

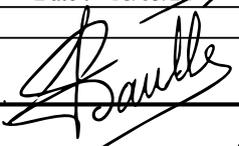
a- BÉNÉFICE	b- DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ❾ → sur le bénéfice non professionnel	

**8 Régime des sociétés de personnes ❿**

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Comptabilité informatisée**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------------------

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .										
CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné				(Cocher la case correspondante)					
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné					Identité du déclarant :					
CABINET AFITEC 49 Rue voltaire 92300 LEVALLOIS-PERRET 0141059000					Lieu		VILLEFRANCHE		Date : 18/05/22	
					Qualité et nom du déclarant :		GERANT			
					Signature :		BOULLE			
ECF	prestataire :									

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

**D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)**

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).  
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
MR BOULLE STEPHANE 19/04/1960 BREST 17 CHEMIN PRIVE DE LA D	<input type="checkbox"/>	B	-23 036	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2021

**E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {  
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

**F DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	.....	
Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	.....	
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

**H BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

carifa

N°15948\*04

Désignation de l'entreprise		BOULLE - INVEST					Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		3 rue Francois Rabelais 56600 LANESTER						
SIRET		4 3 3 8 8 7 3 4 6 0 0 0 2 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
							Exercice N clos le	
							3 1 1 2 2 0 2 1	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles { Autres *	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	503 966	030	95 796	408 170		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 659	042		1 659		
	<b>Total I (5)</b>	044	505 625	048	95 796	409 829		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	900	066		900		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070				
		072	1 772	074		1 772		
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	185 062	086		185 062		
Charges constatées d'avance *	092		094					
<b>Total II</b>	096	187 734	098		187 734			
<b>Total général (I + II)</b>	110	693 358	112	95 796	597 563			
<b>PASSIF</b>							Exercice N NET	
							I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 640			
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )			132				
	Report à nouveau			134	-190 471			
	Résultat de l'exercice			136	205 407			
	Provisions réglementées			140				
<b>Total I</b>			142	22 576				
Provisions pour risques et charges			154					
<b>Total II</b>			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	143 579			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	204			
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 431 204 )			172	431 204			
	Produits constatés d'avance			174				
<b>Total III</b>			176	574 987				
<b>Total général (I + II + III)</b>			180	597 563				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 534		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	314 000		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>BOULLE - INVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le				
				3	1			
				1	2			
				2	0			
				2	1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
				217	218			
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )				222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	3 532		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	37 551	
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 )				244	1 168	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	14 371	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
260								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	53 090		
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	-49 558		
<b>Produits financiers (III) 280</b>		<b>Charges financières (V)</b>			294	2 858		
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>					290	314 000		
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	347		300	56 177		
			348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>					306			
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	205 407		
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	205 407		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	85 557		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	314 000	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	23 036
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	23 036

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>BOULLE - INVEST</b>						Néant <input type="checkbox"/> *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	57 884	422		424	11 801	426	46 083				
	Constructions	430	638 117	432		434	218 758	436	419 358				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	28 501	472	13 072	474	3 049	476	38 525				
Immobilisations financières		480	1 659	482		484		486	1 659				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>726 161</b>	<b>492</b>	<b>13 072</b>	<b>494</b>	<b>233 608</b>	<b>496</b>	<b>505 625</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	248 536	522	14 248	524	174 382	526	88 402				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	10 320	562	123	564	3 049	566	7 394				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>258 856</b>	<b>572</b>	<b>14 371</b>	<b>574</b>	<b>177 431</b>	<b>576</b>	<b>95 796</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	TERRAIN LOT 20	2	TERRAIN LOT 37	3	MURS MENTON LOT 20	4	MURS MENTON / 3	5	MOBILIER LOT 20		
		6	MOBILIER LOT 37	7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	7 043		7 043	37 000				29 957					
2	4 759		4 759	25 800				21 041					
3	130 549	103 951	26 598	148 000				121 402					
4	88 209	70 431	17 778	103 200				85 422					
5	1 524	1 524											
6	1 524	1 524											
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	233 608	580	177 431	582	56 177	584	314 000	586	581	587	589	257 823
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590		583		594		595		
<b>TOTAL</b>		596			585		597		599		257 823		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>BOULLE - INVEST</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>						
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				780
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
<b>III DIVERS</b>										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	261	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 355	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

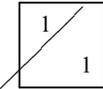
**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : BOULLE - INVEST		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="764"/>

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN 4 3 3 8 8 7 3 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOULLE - INVEST

ADRESSE (voie) 3 rue Francois Rabelais

CODE POSTAL 56600 VILLE LANESTER

**NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE** 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise BOULLE - INVEST  
Numéro de siret 43388734600024

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

# **BOULLE - INVEST**

EURL au capital de 764 euros

Siège social : 3 rue François Rabelais 56600 Lanester

RCS de Lorient - n°433.887.346

**Monsieur le Greffier**  
**du Tribunal de Commerce de Lorient**  
3 Rue Benjamin Delessert  
56100 Lorient

Le 30/06/2022

**Objet :** Dépôt des comptes annuels  
de l'exercice clos le 31/12/2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2021,
- La déclaration de confidentialité des comptes,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé unique et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

*Certifié conforme au 30 Juin 2022*

**La Gérance**



# **BOULLE - INVEST**

EURL au capital de 764 euros

Siège social : 3 rue François Rabelais 56600 Lanester

RCS de Lorient - n°433.887.346

## **ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2022** **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Compte tenu du bénéfice **205 407** Euros formant un résultat affectable de **205 407** Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au compte courant d associé pour un montant de **204 643** Euros.
- A la réserve légale pour un montant de **764** Euros.

Pour copie certifiée conforme  
**La Gérance**

*Certifié conforme au 30 Juin 2022*

